

REUNION DU CONSEIL 02 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 02 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	26 novembre 2019
Affichage le :	17 décembre 2019
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 24	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI , André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Thierry LEBRETON, Cédric NICOD, Serge PIOTTON, Jacques POMIES, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET, Valérie ROUX.
Absents excusés :	Patrick LE LOUP, Louis PARSUS,
Secrétaire de séance :	Gérard CARRAZ

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour :

- Affouage parcelle 16 - Louvenne

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet	Présentation du projet de réhabilitation du camping
-------	---

Monsieur le Maire laisse la parole à Carole MAGREULT D'ATTOMA agent de développement à la Communauté de Communes Petite Montagne qui présente aux membres du conseil le projet de réhabilitation du camping municipal.

Objet	Approbation du montant des attributions de compensation définitives 2019
-------	--

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 adoptant le régime fiscal de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) avec effet au 01 janvier 2017,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 février 2017 définissant la périodicité de versement des attributions de compensation prévisionnelles,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 janvier 2019 fixant le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire du 06 novembre 2019 fixant le montant des attributions de compensation définitives 2019 pour chacune des communes du territoire communautaire,

Considérant la notification du 07 novembre 2019 du montant des attributions de compensation définitives 2019 pour la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE du montant des attributions de compensation définitives 2019 pour la commune notifié le 07 novembre 2019 soit 41 057.00 €

APPROUVE le montant des attributions de compensation définitives 2019 pour la commune notifié le 07 novembre 2019 soit 41 057.00 €

PREND ACTE que les acomptes versés en 2019 par rapport aux Attributions de Compensation prévisionnelles 2019 viendront en déduction du montant ci-dessus.

Objet	Toit de l'Eglise de Saint Julien
-------	----------------------------------

Compte tenu du classement au Bâtiment de France du vitrail de l'église, Monsieur le Maire explique les difficultés rencontrées pour avoir l'accord du permis de construire afin d'effectuer le changement de tuiles sur cet édifice.

Objet	Devenir des communes déléguées
-------	--------------------------------

Monsieur le Maire explique qu'il convient du devenir des communes déléguées de Bourcia, Louvenne, St Julien et Villechantria, sachant que les bureaux de votes resteront dans ces communes déléguées. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que ces communes deviennent des hameaux de la commune Val Suran. Si cette solution se profilerait, il n'y aurait plus de maires délégués mais des adjoints. Ce nouveau dispositif sera mis en place suite à la construction du nouveau conseil municipal après les élections municipales de 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 2 abstentions et 22 voix pour

- **ACCEPTÉ** que les communes déléguées actuelles (Bourcia, Louvenne, St Julien et Villechantria) deviennent des hameaux de la commune de Val Suran.
- **DIT** que ce nouveau dispositif sera mis en place suite à la constitution du nouveau conseil municipal après les élections municipales de 2020.
- **DIT** que ces communes n'auront plus de maires délégués mais des adjoints.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire effectuer les démarches nécessaires à ce changement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Recensement 2020 – Agents et indemnités
-------	---

L'année 2020 est une année de recensement de la population pour notre commune. Après vérification, la commune comporterait 552 logements. Il convient de répartir les communes déléguées comme suit :

- St Julien : 298 logements à recenser, il serait judicieux d'avoir deux agents recenseurs
- Bourcia : 80 logements à recenser, il serait judicieux d'avoir un agent recenseur
- Louvenne : 80 logements à recenser, il serait judicieux d'avoir un agent recenseur
- Villechantria : 94 logements à recenser, il serait judicieux d'avoir un agent recenseur

L'INSEE verse une dotation de 1 582.00 € à la commune en dédommagement de la gestion du recensement.

Monsieur le Maire explique qu'il faut définir une indemnité par agents recenseurs, sachant que les agents recenseurs ayant le moins de logements à recenser ont plus de déplacement. (500.00 € brut par agent, frais de déplacement et de formation compris)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de recruter 5 agents recenseurs sur la commune de Val Suran
- **DIT** que ces agents recenseurs sont répartis comme suit :
 - St Julien : 298 logements à recenser ➔ deux agents recenseurs
 - Bourcia : 80 logements à recenser ➔ un agent recenseur
 - Louvenne : 80 logements à recenser ➔ un agent recenseur
 - Villechantria : 94 logements à recenser ➔ un agent recenseur
- **VALIDE** un forfait d'indemnisation d'un montant de 500.00 € brut (frais de déplacement et de formation compris).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à embaucher les cinq agents recenseurs et à émettre les contrats de travail pour la période du recensement de la population 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Remboursement par le SIE Sous la Tour de l'indemnité du Trésorier
-------	---

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le remboursement du SIE Sous la Tour concernant l'indemnité du Trésorier et de l'autoriser à verser cette indemnité à Monsieur le Trésorier via le logiciel de paie communal. En effet, le syndicat n'a pas de logiciel de paie et suite à la mise en place du prélèvement à la source, il faudrait effectuer des démarches compliquées pour le mettre en place sachant que cette indemnité risque d'être la dernière. Le SIE doit honorer cette indemnité au trésorier pour un montant de 80.14 € brut.

Monsieur Claude ROZ étant le Président du Syndicat quitte la salle pendant les délibérations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de mandater l'indemnité de Monsieur le Trésorier.
- **DIT** que le SIE Sous la Tour remboursera la commune d'un montant de 80.14 € brut
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Affouage – Louvenne parcelle 16
-------	---------------------------------

Considérant les délibérations sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes prises le 29 octobre 2018,

Considérant la délibération prise le 30 septembre 2019,

Considérant la publicité faite pour les inscriptions des affouagistes,

Considérant l'estimation des volumes de bois faite par les services de l'ONF pour la parcelle 16 – Louvenne

Considérant la délibération prise le 28 octobre 2019

Vu la demande déposée par Monsieur Jean-Pierre BESSARD

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTÉ de délivrer la parcelle d'affouage n°16 sise à Louvenne à Monsieur BESSARD Jean-Pierre 5 route de Louvenne Lapeyrouse 39320 VAL SURAN

RAPPELLE le prix de la part à 5 € le m³ pour les parcelles situées sur les communes déléguées de Saint Julien, Bourcia et Louvenne.

FIXE la taxe d'affouage comme suit pour la parcelle 16

- Louvenne parcelle 16 : Jean-Pierre BESSARD : 37 m³ x 5 € = 185 €
AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de M et MME CORTES demandant le goudronnage du chemin d'accès à leur propriété à Saint Maurice. La commune prévoit les travaux sur le budget 2020.

Avant les travaux de goudronnage, une tranchée sera faite afin d'installer l'éclairage public pour les deux maisons GERBE et CORTES.

Demande de subvention par l'école de Ste Colombe : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie demandant une subvention pour deux enfants (Stella et Estéban CARUSO) étant scolarisé dans cette école. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Manifestations :

Samedi 7 décembre – Place de la Mairie de St Julien – Téléthon à partir de 8h00 organisé par le Foyer Rural

Dimanche 15 décembre – Salle des Fêtes St Julien – 12h00 – Repas des Aînés

Vendredi 20 décembre – Salle des Fêtes St Julien - 20h30 – Cinéma

Samedi 4 janvier 2020 – Salle des Fêtes St Julien – 18h00 - Vœux du Maire

Dimanche 12 janvier 2020 – Salle des Fêtes St Julien – 14h00 - Loto du ASSJ

Vendredi 17 janvier 2020 - Salle des Fêtes St Julien 20h30 - Cinéma

Les comptes rendus sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Le Maire,
F. BRIDE

